

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00920

Numéro SIREN : 501 597 249

Nom ou dénomination : TD FACADES

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2022 sous le numéro de dépôt 7766

Désignation de l'entreprise TD FACADES SASU Néant  \*

Adresse de l'entreprise CH. DES BASTIDES DE ROLAND 13450 GRANS

Numéro SIRET \* 5 0 1 5 9 7 2 4 9 0 0 0 3 3

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
<b>ACTIF</b>							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	40 780	030	23 509	17 272	8 338
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	40 780	<b>048</b>	23 509	17 272	8 338
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	23 523	052		23 523	27 289
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	40 628	070		40 628	43 099
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	24 707	074		24 707	14 853
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	32 975	086		32 975	23 003
	Charges constatées d'avance *	092		094			
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	121 834	<b>098</b>		121 834
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	162 614	<b>112</b>	23 509	139 105	116 582
<b>PASSIF</b>							
				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 000	2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	200	200	200
	Réserves réglementées *	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132			
	Report à nouveau	134		134	20 047	20 097	20 097
	Résultat de l'exercice	136		136	(226)	(49)	(49)
	Provisions réglementées	140		140			
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>142</b>	22 021	22 247
		Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>	<b>154</b>		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	11 162		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	12 970	14 466	14 466
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	18 460	20 011	20 011
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	21 719	172	74 492	59 858	59 858
	Produits constatés d'avance	174		174			
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>176</b>	117 084	94 335	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>180</b>	139 105	116 582	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 490	13 490
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <b>TD FACADES SASU</b>		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13	1	1	2	2	0	2	1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210							
	Production vendue { biens services * }	215		214							
		217		218		217	445		165	378	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		(3	830)		10	160	
	Production immobilisée *			224							
	Subventions d'exploitation reçues			226							
	Autres produits			230		251				(1)	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		213	866		175	538	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234							
	Variation de stock (marchandises) *			236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		37	646		34	489	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		(65)			1	045	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		82	300		57	410	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 824 )	243	824	244		1	874		2	278	
	Rémunérations du personnel *			250		63	987		55	303	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		25	648		22	252	
	Dotations aux amortissements *			254		3	498		2	260	
	Dotations aux provisions			256							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		4				0	
		260		Total des charges d'exploitation (II)		264		214	891		175
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(1	025)		501		
Produits financiers (III)				280							
Produits exceptionnels (IV)				290		1	693				
Charges financières (V)				294		714		551			
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		180						
	348		Impôts sur les bénéfices * (VII)				306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		(226)		(49)			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312				314	226		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles *				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		180				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensés de réintégration )	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Déductions	Entreprise nouvelles (14 sexties)	986		Zone franche insulaire (14 octies A)	987		Zones de revitalisation de la déficuse (14 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (14 quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (14 septies)	981		Jeune entreprise innovante (14 sexties A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	Divers* ZFA NG (14 quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins arbitraires à dynamiser-BUD (art. 44 sexties)	992
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (14 septies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352				354	46	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables : * .....124 dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370				372	46		



Désignation de l'entreprise : TD FACADES SASU

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 789	442		444	1 293	446	5 496	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	21 794	462	13 490	464		466	35 284	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
	<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>28 583</b>	<b>492</b>	<b>13 490</b>	<b>494</b>	<b>1 293</b>	<b>496</b>	<b>40 780</b>	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 299	532	381	534	234	536	4 446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	15 945	552	3 117	554		556	19 062	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>20 245</b>	<b>572</b>	<b>3 498</b>	<b>574</b>	<b>234</b>	<b>576</b>	<b>23 509</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
	<b>TOTAL</b>				<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : TD FACADES SASU

Néant 

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	124
Déficits reportables		984	124
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	46
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	170

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 951
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 448
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : TD FACADES SASU				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois		
				1	2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>						
Effectif moyen du personnel * :				376	3	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>						
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	217 445	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
<b>TOTAL 1</b>				106	217 445	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	17	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
<b>TOTAL 2</b>				144	17	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)</b>						
Achats				121	84 874	
Variation négative des stocks				145	3 765	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	31 721	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	4	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
<b>TOTAL 3</b>				152	120 364	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	97 098
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	97 098	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	217 445	Effectifs au sens de la CVAE *		
				023	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021	
Date de cessation				186		
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</p>						

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 0 1 5 9 7 2 4 9 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TD FACADES SASU

ADRESSE (voie) CH. DES BASTIDES DE ROLAND

CODE POSTAL 13450 VILLE GRANS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique RAGAZZACCI Prénom(s) DIMES

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 270384 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays

Adresse : N° Voie QUARTIER DES AIRES

Code postal 13250 Commune CORNILLON-CONFOUX Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

TD FACADES SASU

CH. DES BASTIDES DE ROLAND

13450 GRANS

**ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**

**ANDERTONS CONSULTING**

1 B RUE EMILE ZOLA

ZA DE L'AGAVON

13170 LES PENNES MIRABEAU

04 42 10 63 63

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice		NA
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires		NA
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>		
Etat des immobilisations		NA
Etat des amortissements		NA
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et des dettes		NA
Composition du capital social		NA
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NA
Autres immobilisations incorporelles		NA
Evaluation des immobilisations corporelles		NA
Evaluation des amortissements		NA
Titres immobilisés		NA
Créances immobilisées		NA
Evaluation des matières et marchandises		NA
Evaluations des produits et en cours		NA
Dépréciation des stocks et en cours		NA
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		NA
Evaluation des créances et des dettes		NA
Dépréciation des créances		NA
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Obligations convertibles ou échangeables		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		NA
Différence d'évaluation sur les titres		NA
Disponibilités en Euros		NA
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir		NA
Détail des produits à recevoir		NA
Charges à payer	x	
Détail des charges à payer		NA
Charges et produits constatés d'avance		NA
Détail des charges constatées d'avance		NA
Détail des produits constatés d'avance		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Charges à répartir sur plusieurs exercices	NA
Primes de remboursement des obligations	NA
Ecart de conversion sur opérations en devises	NA
Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	NA
Subventions d'équipement	NA

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	NA
Rémunération des dirigeants	NA
Ventilation de l'effectif moyen	x
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	NA
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	NA
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	NA
Valorisation des contributions volontaires	NA

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	NA
Montant des engagements financiers	NA
Informations en matière de crédit bail	NA
Engagement en matière de pensions et retraites	NA
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	NA
Liste des filiales et participations	NA

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Opérations faites en commun	NA
Produits et charges exceptionnels	NA
Transferts de charges	NA
Frais accessoires d'achat	NA
Valeurs mobilières	NA
Produits et charges sur exercices antérieurs	NA
Participation des salariés	NA
Résultats financiers des cinq derniers exercices	NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Changement de méthode**

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Charges à payer**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	2
Total	3

## **TD FACADES**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
au capital de 2 000 euros

Siège Social :  
Chemin des Bastides de Roland  
13450 GRANS

**501 597 249 R.C.S. SALON (2009B920)**

---

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt deux et le trente Juin à dix heures, au siège social, Monsieur RAGAZZACCI Dimes, demeurant Quartier des Aires, Villa le Donjon, 13250 CORNILLON-CONFOUX, associé unique de la Société TD FACADES,

#### **I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur RAGAZZACCI Dimes, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

#### **II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

#### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 226 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 226 euros en totalité au compte Report à Nouveau.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

#### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et associé unique.

**LE PRESIDENT**  
**M. RAGAZZACCI Dimes**

